



## Vol de marchandise que faire?

Par **oOJ4D3Oo**, le **24/12/2009 à 20:51**

Bonjour, rnActuellement gérant d'un restaurant, j'ai pu constaté par le vol de marchandise par le cuisinier. Depuis des années je le soupçonnais de voler des produits, ainsi que de piocher dans les pourboirs posés sur le comptoirs, qui sont habituellement partagé à la fin du mois, j'ai essayer à plusieurs reprises de lui en parler mais il a toujours nié. Etant plus attentif sur les stocks, j'ai pu constaté divers disparitions en quantité. rnrnNe sachant que faire, j'ai installé une caméra de surveillance dans l'endroit ou sont stocké les produits et j'ai pu constaté qu'il volait bien plus que je ne le pensais... Je pensais lui envoyer une lettre de convocation et ensuite le licencier pour faute lourde mais en prenant des renseignements sur le net, j'ai pu constaté que les vidéos étaient des prevues illicites. rnrnLes vidéos sont recevables que si on a déclaré la vidéosurveillance au CNII et de le signaler aux employeurs. Mais si je le déclare aux employeurs, forcément il s'arretera de voler!! Comment dois je procédé pour que mon employé ne se retourne pas contre moi et que je puisse le licencier. rnrnDans l'attente, veuillez accepter mes remerciements anticipés.

Par **frog**, le **25/12/2009 à 00:37**

Fais en sorte de le prendre sur le fait comme par hasard... Il doit bien avoir ses petites habitudes, des produits privilégiés. Et selon le type de marchandise, tu peux aussi coller un mouchard GPS sur le truc. Ca a un prix, mais le résultat devrait être probant.